

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 février 2018

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Approbation de la convention de participation financière de l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris aux divers travaux d'entretien, de réparation et de divers travaux neufs sur la signalisation lumineuse tricolore de carrefours

Rapporteur : Patrice Pattée

Dans le cadre d'un bail d'entretien et de travaux de signalisation lumineuse tricolore, la Ville assure l'entretien de trois carrefours situés sur les villes de Sceaux, Bagneux et Fontenay-aux-Roses :

- carrefour situé sur Sceaux et Fontenay-aux-Roses : avenue Jean-Perrin, rue Léon-Blum et rue François-Villon sur Fontenay-aux-Roses ;
- carrefour situé sur Sceaux et Fontenay-aux-Roses : avenue Jean-Perrin, rue Gabriel-Péri, rue de la Fontaine sur Bagneux et avenue de Bourg-la-Reine sur Sceaux et Bagneux ;
- carrefour situé sur Sceaux : avenue Georges Clemenceau et avenue de Bourg-la-Reine sur Sceaux et Bagneux.

L'entretien concerne les dispositifs de signalisation tricolore de l'ensemble de ces carrefours et de l'armoire de contrôle du carrefour situé sur Sceaux : avenue Georges Clemenceau et avenue de Bourg-la-Reine sur Sceaux et Bagneux.

Jusqu'en 2015, la communauté d'agglomération Sud-de-Seine participait financièrement à cet entretien au prorata du nombre de villes concernées. A l'issue de la fusion entre les communautés d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, Sud-de-Seine et la communauté de communes de Châtillon-Montrouge, l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris a été créé au 1^{er} janvier 2016.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la convention à passer avec l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris pour une participation financière à l'entretien des carrefours sur la base du coût des travaux réalisés sur ces carrefours, au prorata du nombre de villes concernées en année n-1.

La Ville prendra en charge le règlement des factures et établira à un titre de recette en cours d'année pour les travaux effectués durant l'année précédente.

A titre indicatif, le montant de la recette attendue pour les travaux effectués en 2016 est de 6 883,25 € TTC.